

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2023 à 20 H 00

Présents :

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES | <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND |
| <input type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET | <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Magali JEGO | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane MARCHAND | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

Secrétaire de séance : Pascal LECHAT

DEBUT DE LA SEANCE : 20 h 03

M. FORGET Jean-François a donné procuration à M. HEURTEBIZE Grégory

Arrivée de S.DESLANDES à 20h04

01 – PLACE DE LA MAIRIE : Devis pour la maîtrise d’œuvre

M. DAGUIER Miguel informe le Conseil Municipal que nous avons sollicité des maîtres d’œuvre pour la rénovation de la place de la mairie. Nous avons reçu deux propositions financières :

- ✓ Plaine Etudes (Laval)
- ✓ Atelier du Marais (Fougères)

Montant du projet.....200 000,00 € HT

ATELIER DU MARAIS			
Eléments de mission	Temps en jours	Montant HT	Montant TTC
Phase conception			
EP - Etude préliminaires	6	3 600,00 €	4 320,00
AVP - Avant-Projet	7	4 200,00 €	5 040,00
Maîtrise d’œuvre – tranche optionnelle I			
PRO - Projet	4	2 400,00 €	2 880,00 €
DCE - Dossier consultation entreprise	3	1 600,00 €	1 920,00 €
AMT - Assistance pour marché de travaux	3	1 600,00 €	1 920,00 €
EXE/VIA - Visa des études	2	1 000,00 €	1 200,00 €
DET - Direction de l’exécution du contrat	6	4 800,00 €	5 760,00 €
AOR - Assistance apportée au maître d’ouvrage	0,5	400,00 €	480,00 €
Etude et dépôt du permis de construire	8	4 800,00 €	5 760,00 €
TOTAL		24 400,00 €	29 280,00 €

Plaine Etude

Place

Réunion de démarrage + DT	500,00 € HT
Esquisse.....	2 500,00 € HT
Avant-Projet	3 500,00 € HT
Projet.....	2 500,00 € HT
Visa.....	500,00 € HT
ACT	1 000,00 € HT
DET	4 500,00 € HT
AOR	750,00 € HT
<hr/>	
TOTAL.....	15750,00 € HT
TVA à 20,00 %	3 150,00 €
TOTAL TTC.....	18 900,00 €

Préau

Esquisse.....	900,00 € HT
Avant-projet.....	1 295,00 € HT
Permis de construire	1 550,00 € HT
Projet.....	1 850,00 € HT
Analyse des offres.....	270,00 € HT
Chantier.....	4 635,00 € HT
<hr/>	
TOTAL.....	10 500,00 € HT
TVA à 20,00 %	2 100,00 €
TOTAL TTC.....	12 600,00 €
TOTAL A+B.....	31 500,00 €

A soumettre au vote

Décision du Conseil :

2 contre (M. HEURTEBIZE Grégory et M. FORGET Jean François)

1 abstention (Mme DESLANDES Stéphanie)

12 pour Atelier du Marais

02 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Devis pour le remplacement des chaudières

M. GILET Stéphane présente au Conseil Municipal les devis concernant le remplacement des chaudières du restaurant la Gourmandine. Ils peuvent se résumer ainsi :

SAS PILON (Mayenne)			
Désignation	Qté	PU HT	Montant HT
Vidange, dépose et enlèvement des anciennes chaudières	1,00	150,00 €	150,00 €
Chaudière VU 25CS/1-5 ECOTEC PLUS avec raccordement P/ECOTEC ventouse horizon 60/100 PP CDS	2,00	3 591,42 €	7 182,84 €
Régulation SENSOCONFORT VR 32/3	1,00	480,72 €	480,72 €
Modification hydraulique aller-retour avec pot à boue	1,00	575,00 €	575,00 €
Pose de l'ensemble	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Traitement des déchets obligatoires en application de l'article 106 de la loi n° 202-105 du 10/02/2020	1,00	30,00 €	30,00 €
		TOTAL HT	9 418,56 €
		TVA à 20 %	1 883,71 €
		TOTAL TTC	11 302,27 €

SARL FONTAINE (Mayenne)			
Désignation	Qté	PU HT	Montant HT
Chaudière ECOTEC PLUS SYSTEM VU 486	1,00	4 200,00 €	4 200,00 €
Robinet d'arrêt départ/retour	1,00	75,00 €	75,00 €
Robinet gaz chaudière 45 120 kw	1,00	85,00 €	85,00 €
Filtre magnétique	1,00	445,00 €	445,00 €
Kit changement de gaz	1,00	10,00 €	10,00 €
Coude 80/125	1,00	55,00 €	55,00 €
Sensoconfort 720 F	1,00	560,00 €	560,00 €
Terminal horizontal condens	1,00	95,00 €	95,00 €
Pompe de relevage (à voir si pas besoin)	1,00	100,00 €	100,00 €
Main d'œuvre pour dépose & repose	1,00	1 200,00 €	1 200,00 €
		TOTAL HT	6 825,00 €
		TVA à 20 %	1 365,00 €
		TOTAL TTC	8 190,00 €

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre

0 abstention

15 pour SARL Fontaine

03 – PERSONNEL COMMUNAL : Rémunération des BAFA

Mme DURAND Marina informe le Conseil Municipal que pour le fonctionnement du centre de Loisirs durant les vacances scolaires, nous sommes amenés à recruter des animateurs titulaires et/ou stagiaire BAFA. M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous les rémunérons de la manière suivante depuis 2015 :

Titulaire.....60,00 € Brut/jour
Stagiaire20,00 € Brut/jour.

Au vu de l'augmentation du SMIC depuis 2015, M. le Maire propose de revaloriser les forfaits BAFA à compter du 1^{er} mars 2023.

Après une consultation des communes de Mayenne Communauté, voici les forfaits BAFA appliqués :

Titulaire minimum = 54 € Brut
Maximum = 80 € Brut

Stagiaire..... minimum = 20 € Brut
maximum = 71 € Brut

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre

0 abstention

15 pour 70€ brut pour les Titulaires et 40€ brut pour les Stagiaires

04 – ECOLE : Acquisition panneau de basket

Mme DURAND Marina présente au conseil municipal le devis WESCO pour l'acquisition de deux panneaux de baskets réglables en hauteur.

Adresse de facturationMairie la Bazoge montpincon
Adjointe au maire
1 RUE DE LA MAIRIE
53440 LA BAZOGE MONTPINCON
France
0679029217**Adresse de livraison**Mairie la Bazoge montpincon
1 RUE DE LA MAIRIE
53440 LA BAZOGE MONTPINCON
France
0679029217

Produits	Référence article	Prix Unitaire HT	Qté	Remise	Total prix HT net	Taux TVA
 PANIER DE BASKET Galaxy Hauteur réglable NOIR	49496017	447,00 €	2	7.61%	826,00 € +7,64€ éco participation TTC	20%

Total HT	826,00 €
TVA	165,20 €
Éco-participation	7,64 €
Total (TTC)	998,84 €



Ces panneaux amovibles seront utilisables par l'école et par le centre de loisirs.
La demande initiale des enseignantes était pour des panneaux de baskets à accrocher mais suite à l'accord en conseil municipal et en conseil d'école il y a quelques années, les panneaux n'ont pas été achetés.

à soumettre au vote**Décision du Conseil :**

0 contre

0 abstention

15 pour l'achat de 2 panneaux de basket

05 – COMPTABILITE : Ouverture de crédits en investissement

M. THEBAUT Patrice informe le Conseil Municipal que nous avons besoin d'ouvrir des crédits budgétaires aux programmes ci-dessous :

- 120 (Restaurant)
- 810 (Salle des fêtes)

M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : BUDGET PRINCIPAL

OPERATION	Article	Libellé	Montant
120	2313	Restaurant	50 000,00 €
810	2188	Salle des fêtes – matériel cantine	3 200,00 €
TOTAL			53 200,00 €

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

QUESTIONS DIVERSES A ABORDEES

06a – ECOLE : Fermeture de classe

Mme DURAND Marina informe le Conseil Municipal de la fermeture d'une classe pour la rentrée 2023/2024. Après la fermeture de la classe, les effectifs seront en moyenne de 22 élèves par classe. 4 classes à la rentrée prochaine.

06b – DIVERS : Machine à pizza

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la pizzeria « la Tour de Pise » à Mayenne d'installer une machine à pizza sur notre commune. Identique à celle installée au rond-point d'Hyper U.

Les conditions demandées lors du rendez-vous :

- Que cela ne coûte rien à la commune, pas de loyer demandé à la Tour de Pise.
- Que les consommations électriques soient prises en charge par la Tour de Pise.
- Installation d'un compteur et d'une dalle aux frais de la Tour de Pise.

Endroit proposé devant la salle des fêtes, la Tour de Pise souhaiterait au parking du terrain de foot.

Une discussion s'engage sur la machine à pizza, les éléments suivants sont abordés et discutés :

- La concurrence avec le camion qui vient sur la commune le mardi
- L'aspect esthétique de la machine
- Sondage auprès des habitants pourra être proposé via Panneau Pocket.
- Convention avec la Tour de Pise

L'opposition n'est pas favorable.

La décision est prise de réaliser un sondage auprès des habitants pour savoir s'ils sont favorables à l'installation d'une machine à Pizza.

LE KIOSQUE 5M² PIZZADOOR



EMPLACEMENT

Un emplacement minimum de 2,5 m de large sur 3,5 m de long est nécessaire.

TRAVAUX À RÉALISER

PRÉPARATION AU SOL

La surface pour accueillir le kiosque doit être plane et rigide, permettant ainsi sa fixation.

UNE DALLE BÉTON PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE :

Dimension : 2,5 m x 3,5 m
Épaisseur : 12 cm minimum

Votre emplacement a des dimensions qui ne correspondent pas au gabarit classique ? Contactez votre chargé d'affaires pour étudier ensemble l'implantation

PRÉPARATION ÉLECTRIQUE :

La puissance de l'alimentation doit être de 5kWatt.

L'alimentation peut être :

- 220V monophasé + terre (1P+N+T)
- 380V triphasé + terre (3P+N+T)

Soit 25A en monophasé ou 3x10A en triphasé.

La puissance totale du distributeur est de 3,7kWatt auquel il faut prévoir la consommation de l'éclairage ou d'autres appareils.

L'arrivée électrique est à prévoir en dessous du kiosque, sous le plancher, à environ 40 cm du bord de l'emplacement.

Un électricien doit préparer :

- l'alimentation dans une gaine enterrée,
- la mise à la terre
- 5 mètres de câble supplémentaire pour la connexion au coffret électrique du kiosque.

PRÉPARATION INTERNET

Au choix :

- Une connexion en 4G avec le kit et l'abonnement ADIAL : vérifier la stabilité du réseau Orange
- Une connexion filaire : un abonnement ADSL standard dégroupé

MODALITÉS D'INSTALLATION DU KIOSQUE

Le kiosque est assemblé sur le site en une journée par une équipe de professionnels.

Le jour de l'installation, une zone de stationnement doit être réservée pour un fourgon avec une remorque.

L'espace autour de l'emplacement doit être totalement libre d'accès (sans aucun poteau, rambarde ou autre élément pouvant bloquer l'installation).

En cas de négrigence, votre prestataire local devra valider les mesures sur site du kiosque avant d'imprimer et poser les adhésifs.



SAS ADIAL | 148 route de Cormettes 14100 Lisieux (FRANCE) | 03 92 31 95 25 | www.adial-france.com
S.A.S au capital de 300 000 € - Siret 447 987 784 00014 - RCS Lisieux B 441 736 731 - TVA Intr. n° FR23444982704

06c – CIMETIÈRE

M. LECOURT Alain informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet cimetière : une recherche est en cours pour étendre le cimetière actuel au vu du manque de place dans le cimetière. Pour cela une recherche d'un hydrogéologue est en cours conseillé par M. Robert du conseil départemental. 3 devis ont été demandés et les prix vont du simple au double pour le même travail : 3396€, 5244€ et 7350€.

Une discussion s'engage sur le cimetière, les éléments suivants sont abordés et discutés :

- Emplacement du terrain sondé : à l'entrée de la commune sur la route de Commer (terrain de M. Leloup). Si les mesures sont conformes alors l'ARS et la police de l'eau nous mettrons en relation avec un hydrogéologue agréé par le département.
- Choix du terrain : il n'y a pas de décision de prise, nous regardons si le terrain est compatible. Si cela convient, on en parlera en conseil municipal pour prendre la décision. L'agrandissement n'était pas possible.
- Le cimetière actuel fait 570 m². Il reste très peu de places malgré le relevage de tombes. Il n'est pas envisageable d'en créer de nouvelles.

Une vive discussion s'engage alors sur le bulletin municipal. Une réponse de la majorité est apportée à l'opposition sur la tribune publiée par l'opposition dans le bulletin municipal pour les points suivants :

- Le travail effectué dans les différentes commissions et le conseil municipal.
- Le bilan maigre de la majorité (la journée citoyenne, les places de parking, le cimetière, le city, le restaurant, la place de la mairie, l'AMAP, les contrôles sécurité des structures de jeux de la commune et des jeux de l'école)
- Le repas des aînés à la Gourmandine
- L'achat de la ferme (en terrain constructible) au sein du village afin qu'elle ne soit pas achetée par un particulier
- Installation d'un médecin
- La voie verte reliant La Bazoge à Mayenne.

M. LECOURT Alain termine son intervention sur le cimetière en informant que la commune faisant moins de 2000 habitants il n'est pas nécessaire de faire de demande en préfecture mais cela doit être validé en conseil municipal.

06d – DIVERS

M. LECOURT Alain informe le Conseil Municipal que :

- 2 extincteurs ont été installés dans l'église
- une mise aux normes de la salle des fêtes va être engagée (extincteur, plan d'évacuation, formation,...)
- des travaux vont avoir lieu à la station d'épuration (pièces prévues dans le contrat annuel)

Mme DURAND Marina informe le Conseil Municipal qu'un lave-vaisselle a été acheté à la cantine en remplacement du précédent qui a rendu l'âme.

Mme LE ROUX Laure informe le Conseil Municipal des très bons retours reçus des habitants et des enfants sur les repas de la cantinière

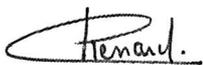
06e – BOUCLES DE LA MAYENNE

Mme DURAND Marina informe le Conseil Municipal du passage des Boucles de la Mayenne le dimanche 28 mai 2023. Un appel aux bénévoles est lancé afin de pouvoir participer à la sécurisation du passage de la course.

Heure de fin de séance	21h06
Date prochaine réunion	A définir

Le Maire

Pascal Renard



le secrétaire de séance

Pascal Lechat

